



Reuilly, le 22 octobre 2025

REGLEMENT DU PASS'SPORT COMMUNAL 2025

1. Contexte et bénéficiaires

Dans le cadre de sa politique de soutien à la pratique sportive des jeunes, la commune de Reuilly met en place, pour l'année 2025, un « Pass'Sport » communal à destination des enfants âgés de 6 à 13 ans, soit nés entre 2012 et 2019, domiciliés sur la commune.

2. Objectif du dispositif

Le Pass'Sport communal 2025 a pour objectif de faciliter l'accès à une pratique sportive pour les enfants, que celle-ci soit exercée au sein d'une association sportive communale ou extra-communale.

3. Montant et conditions de l'aide

- Le montant de l'aide est fixé à 50 € maximum par enfant, dans la limite du coût réel de la licence sportive.
- Le financement communal s'applique à une seule licence sportive par enfant, même si celui-ci est inscrit dans plusieurs disciplines.
- Ce soutien local est conditionné à l'absence d'un financement équivalent par l'État. En cas de retour officiel du dispositif national "Pass'Sport", le dispositif communal sera suspendu.

4. Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

- Communication publique du dispositif : à partir du 22 octobre 2025
- Campagne d'inscription des familles : du 27 octobre au 21 novembre 2025
- Traitement des demandes et mise en place du financement : début décembre 2025
- Réception des paiements par les familles : Fin d'année 2025

5. Pièces justificatives à fournir

Les familles devront fournir les pièces justificatives suivantes pour chaque enfant :

- Livret de famille (pages concernant l'enfant)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- RIB du représentant légal
- Justificatif de paiement de la licence sportive (facture ou reçu de l'association)

Une déclaration distincte est requise pour chaque enfant.

6. Engagement des demandeurs

En soumettant une demande, les familles certifient l'exactitude des informations et des documents fournis et déclarent avoir pris connaissance du présent règlement.



Reuilly, le 22 octobre 2025

7. RGPD

Les informations recueillies dans le formulaire d'inscription au Pass'Sport sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Mairie de Reuilly. Elles sont utilisées dans le cadre de la participation financière de la commune à l'achat de licence pour la pratique sportive des 6-13 ans.

Les données collectées (nom, prénom, adresse postale et mail du représentant légal ; nom, prénom, date de naissance de l'enfant ; Nom du club/association ou l'enfant exerce son activité, Numéro identifiant RNA du club ou de l'association ; pièces-jointes) sont nécessaires pour :

- S'assurer de l'éligibilité des demandes,
- Verser la participation financière.

En renseignant vos coordonnées, vous consentez à être contacté dans le cadre de ces actions uniquement.

Les données sont communiquées uniquement aux agents des services de la Mairie en charge du dispositif « Pass'Sport ». Elles ne sont transmises à aucun autre tiers.

Les données sont conservées pendant 1 an.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données :

- par mail : mairie@reuilly.fr
- ou par courrier : Mairie de Reuilly, 6 place des Écoles, 36260 Reuilly.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL (www.cnil.fr).